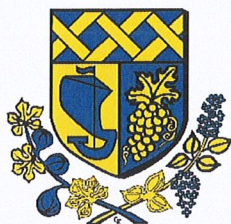


Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Avenant n°1 -Bail pour le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment communal situé 7 rue Albert Marquet

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant le souhait de Monsieur et Madame [REDACTED] d'occuper l'appartement sis 7 rue Albert Marquet à titre personnel,
Considérant la demande de M. et Mme [REDACTED] de prolongation des dates d'occupation,
Considérant que le contrat de bail initial reste inchangé dans ses autres clauses notamment en ce qui concernent les obligations incombant à chacune des parties,

DECIDE

Article 1 : De signer avec M. ET Mme [REDACTED] l'avenant n°1 au bail pour le logement n° 4 de 104.72 m², situé au premier étage du bâtiment communal situé 7 rue Albert Marquet.

Article 2 : L'avenant n°1 au bail initial est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 15 janvier 2023.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 31 décembre 2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Paris,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20221231-d-2022-41-AU
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023

